

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2024

Présents : FORESTIER Florence ; BRET Sandrine ; COURTHIAL Emmanuel ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry ; DELANDRE Eva ; PERROT Damien ; COLIN Laurence

Absents excusés : CAUCHOIS Maud

Absents : Néant

Secrétaire de séance : COURTHIAL Emmanuel

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024/02 RELATIVE À L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ OU À UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°2024/02 du 6 janvier 2024 autorisant le maire à signer un avenant afin de bénéficier des services numériques d'ICO.

La commune de Saint-Germain-de-Modéon souhaite en effet conserver son opérateur de mutualisation COSOLUCE désigné en juillet 2023 pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

La volonté du conseil n'est pas de changer d'opérateur de TDT.

Une convention séparée de prestation avec ICO pour le profil acheteur sera signée. Elle permettra l'accès à la plate-forme marchés-sécurisés.fr pour diffusion de l'appel d'offre du marché public de travaux.

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ AU HAMEAU DE CHAMP AU BEAU LE JEUDI 29 FÉVRIER

Une coupure d'électricité est programmée jeudi 29 février 2024 de 09h00 à 13h00

Quartiers ou lieux-dits : HAMEAU CHAMP AU BEAU

FESTIVAL DE THÉÂTRE

Le maire a été interrogé à l'automne 2023 sur les conditions de mise à disposition des espaces publics en vue d'un éventuel renouvellement de la manifestation théâtrale estivale en 2024.

Les conditions ont été reconduites à l'identique par rapport à l'édition 2023 à savoir:

- mise à disposition gratuite des espaces publics, y compris la cour de l'ancien presbytère ;
- location de la salle des fêtes au tarif « association locale » soit 44€ par jour + 10€ par jour de supplément électricité.

À noter toutefois l'incertitude de la disponibilité de la cour de l'ancienne école dans la mesure où le début des travaux de rénovation du bâtiment en un espace de rencontres et de loisirs et un logement locatif est prévu pour mai prochain. La durée minimale des travaux sera de 12 mois.

FERMETURE DE LA PERMANENCE MAIRIE LE LUNDI 19 FÉVRIER

La mairie sera exceptionnellement fermée lundi 19 février.

APPEL A LA CONCURRENCE POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN UN E.R.L ET UN LOGEMENT COMMUNAL

L'annonce légale d'appel à concurrence sera diffusée dans le quotidien Le Bien Public du 19 février 2024.

Date limite de remise des offres : 22 mars 2024 à midi par la plate-forme marches-securises.fr